

**L'UMIH PARIS ÎLE-DE-FRANCE,
une organisation au service des cafetiers, hôteliers,
restaurateurs, discothècaires, traiteurs**



16-18, rue de l'Amiral Mouchez - 75014 Paris
Tél : 01 53 63 11 70 - www.umihparis-idf.fr



UMIH Paris-IDF



@UMIHParisIDF



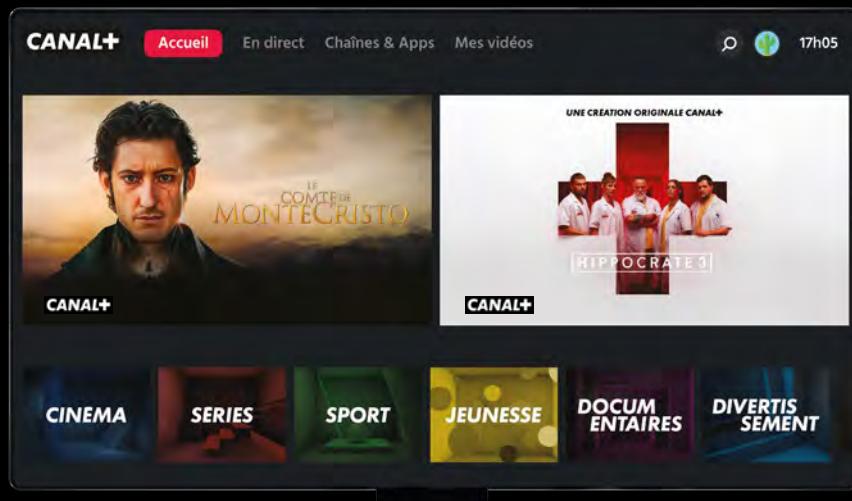
@umihparisidf



UMIH Paris-IDF

AVEC CANAL+ ROOM STREAMING⁽¹⁾

FAITES VIVRE A VOS CLIENTS UNE EXPERIENCE TV
INCOMPARABLE EN HOTELLERIE



JUSQU'A **90 000 CONTENUS** A LA DEMANDE⁽²⁾ ET **80 CHAÎNES** EN DIRECT

- Du cinéma ultra récent
- Des séries exclusives
- Des grands événements sportifs
- Des programmes en VO et VF⁽³⁾

BOOSTEZ VOTRE BUSINESS EN DIFFUSANT DES GRANDES COMPÉTITIONS SPORTIVES DANS VOTRE BAR OU RESTAURANT



L'INTEGRALITÉ DES COUPES D'EUROPE DE FOOTBALL^{*} SEULEMENT AVEC CANAL+



POUR PLUS D'INFOS : business.canalplus.com

0 805 806 500

Service & appels gratuits

de 08H00 à 22H00 du lundi au dimanche

Contenus disponibles en ce moment sur CANAL+

LE COMTE DE MONTE-CRISTO : © 2024 CHAPTER 2 – PATHÉ FILMS – M6 FILMS – FARGO FILMS – HIPPOCRATE : © CANAL+ – UEFA : © UEFA / Icon Sport.

*Disponibilité selon la formule d'abonnement choisie

** Le logo F1 FORMULA 1, les dénominations F1, FORMULA 1, FIA FORMULA ONE WORLD CHAMPIONSHIP GRAND PRIX et toutes les marques qui y sont associées sont des marques déposées de Formula One Licensing B.V., une société du groupe Formula One. Tous droits réservés.

(1) Détails de l'offre CANAL+ ROOM STREAMING sur business.canalplus.com. Offre sous conditions. Sous réserve de compatibilité de l'équipement de l'hôtel validée par un audit technique et sous réserve de l'installation d'un matériel spécifique fourni par CANAL+ BUSINESS

(2) A LA DEMANDE : Service permettant de retrouver les programmes de vos chaînes à la demande myCANAL sous réserve de disponibilité desdits programmes dans l'offre d'abonnement de l'établissement et sous réserve de disponibilité des chaînes dans ce service

(3) VERSION ORIGINALE : pour les programmes tournés en langue étrangère, selon disponibilité. Les programmes tournés en français sont disponibles uniquement en français

CANAL+ FRANCE Société par actions simplifiée au capital de 74.000 € - Siège social: 50 rue Camille Desmoulins - 92863 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 812 514 586 RCS Nanterre

Chers futurs adhérents, adhérentes,



En tant que président de l'UMIH Paris-IDF, je suis honoré de vous accueillir dans notre grande famille de professionnels des CHRD (Cafés, Hôtels, Restaurants et Discothèques). Notre organisation s'engage à soutenir et à protéger vos intérêts dans un secteur en constante évolution. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont nombreux, qu'il s'agisse des crises économiques, des enjeux juridiques et sociaux, ou des bouleversements dus aux fluctuations énergétiques.

Notre mission est de vous accompagner, de vous conseiller et de faire entendre votre voix auprès des décideurs.

En tant que membre de l'UMIH Paris-IDF, vous bénéficierez de notre expertise, de nos partenariats solides et d'un accès privilégié aux informations essentielles pour optimiser votre activité.

Nous vous invitons à rejoindre notre communauté dynamique de professionnels engagés, à contribuer à notre secteur en constante évolution et à bénéficier du soutien de nos équipes dévouées.

Ensemble, nous pouvons continuer à innover, à progresser et à répondre aux attentes de nos clients. Merci pour votre considération et nous espérons vous accueillir bientôt parmi nos membres.

Sincèrement,
Frank DELVAU
Président UMIH Paris-IDF



LE GUIDE OFFICIEL DE L'UMIH PARIS-IDF

Pour tous nos adhérents, recevez le guide répertoriant les fournisseurs de notre secteur d'activité, Hôtels, Restaurants, Cafés, Traiteurs, Métiers de la nuit, Tabacs. Vous cherchez des fournisseurs de produits alimentaires, de matériels, de spiritueux, d'équipements, experts-comptables, assureurs, vente de fonds, banque, etc. Ils sont tous dans notre guide.

Il contient également les textes réglementaires, sociaux et juridiques, remis à jour annuellement par notre service juridique.

SCAREP

Editeur du MAG' (newsletter de l'UMIH Paris IDF) et du Guide de l'UMIH Paris IDF
16-18, rue de l'Amiral Mouchez - 75014 Paris
Tél. : 01 53 63 11 70 - Fax : 01 45 49 96 56

Directeur de la publication, de la rédaction et de la fabrication : Frank DELVAU
Directeur de la publicité : Vidal SEBBAGH

DIFFUSION PROFESSIONNELLE

Bars et restaurants d'ambiance • Bars à vins, à bières, à thèmes
Brasseries • Cafés • Hôtels • Discothèques • Crêperies • Pizzerias • Traiteurs Organisateurs de réception • Débits de tabacs • PMU
Direction des lycées techniques hôteliers et centres de formation d'apprentis

DIFFUSION SYNDICALE

UMIH Paris Ile-de-France 16-18, rue de l'Amiral Mouchez - 75014 Paris
Tél. : 01 53 63 11 70

Ce guide est la propriété de l'UMIH Paris IDF et de la SCAREP
16-18, rue de l'Amiral Mouchez - 75014 Paris

Tous droits de reproduction même partielle et de traduction sont interdits sans autorisation de l'éditeur.

Conception graphique, PAO, réalisation, impression et routage :
CYAN12 - 8, rue de Madagascar - 75012 Paris
Tél. : 06 18 72 55 53 - e-mail : leclerc@cyan12.fr
Imprimé en C.E. - 1^{er} semestre 2025

TARIF SACEM 2025



DIFFUSIONS MUSICALES DANS LES CAFÉS ET RESTAURANTS

Au niveau de la réduction, la SACEM accorde pour 2025 une réduction protocolaire pour le titulaire de l'autorisation à partir du moment où il possède une adhésion à un organisme signataire d'un Accord de partenariat avec la Sacem dont le périmètre inclut le présent barème de :

- 28% sur les montants des droits d'auteurs pour les CHR,
- 28% sur les montants des droits d'auteurs pour la restauration rapide,
- 28% sur les montants des droits d'auteurs pour les bowlings,
- 28% sur les montants des droits d'auteurs pour la musique attractive lors d'animations musicales,
- 28% sur les montants des droits d'auteurs pour les BAM/RAM, Discothèques, Karaoké, multi activités,
- 12% sur les montants des droits d'auteurs pour les réveillons,
- 12% sur les montants des droits d'auteurs pour la musique/spectacle vivant dans les concerts, clubs électro, revues, cabarets, concerts.

Redevance annuelle hors taxes

TARIF GÉNÉRAL (1) : Le tarif général est applicable à l'exploitant qui n'a pas procédé à la déclaration préalable à des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr et n'a pas conclu dans les 15 jours calendaires suivant la date de sa présentation, le contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.

TARIF RÉDUIT (2) : Le tarif réduit est applicable à l'exploitant qui a procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr et a conclu dans les 15 jours calendaires suivant la date de sa présentation, le contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.

TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE (3) : Le tarif réduit protocolaire est applicable à l'exploitant justifiant de son adhésion à un organisme professionnel ayant conclu un protocole d'accord avec la SACEM. La réduction s'applique sur le seul Tarif Réduit.

TARIF HT CAFÉS-RESTAURANTS SACEM 2025	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
Jusqu'à 2 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	561,12	448,90	323,21	237,91
De 31 à 60 places	645,27	516,22	371,67	273,60
De 61 à 100 places	724,08	593,66	427,43	293,65
Plus de 100 places	853,37	682,70	491,54	361,82
De 2 001 à 15 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	701,40	561,12	404,00	297,40
De 31 à 60 places	806,61	645,29	464,60	342,00
De 61 à 100 places	927,59	742,07	534,29	393,30
Plus de 100 places	1 066,74	853,39	614,44	452,30
De 15 001 à 50 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	946,87	757,50	545,40	401,47
De 31 à 60 places	1 088,93	871,14	627,22	461,70
De 61 à 100 places	1 252,24	1 001,79	721,28	530,95
Plus de 100 places	1 377,49	1 101,99	793,43	584,05
Plus de 50 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	1 373,01	1 098,41	790,85	582,15
De 31 à 60 places	1 578,93	1 263,14	909,46	669,47
De 61 à 100 places	1 736,83	1 389,46	1 000,41	736,42
Plus de 100 places	1 910,51	1 528,41	1 100,45	810,05
PARIS				
Jusqu'à 30 places	2 092,92	1 674,34	1 205,52	887,39
De 31 à 60 places	2 406,87	1 925,50	1 386,36	1 020,51
De 61 à 100 places	2 647,56	2 118,05	1 524,99	1 122,57
Plus de 100 places	2 912,29	2 329,83	1 677,47	1 234,81

Ces tarifs s'entendent pour l'utilisation d'un seul appareil de diffusion (chaîne Hifi ou TV ou jukebox). Pour l'utilisation de plusieurs appareils de diffusion de musique, le tarif est majoré de 50%.

ÊTRE ADHÉRENT, C'EST BÉNÉFICIER DE TARIFS NÉGOCIÉS

TARIF ANNUEL SACEM HORS TAXES 2025

DIFFUSIONS MUSICALES DANS LES CHAMBRES ET PARTIES COMMUNES DANS LES HÔTELS

Redevance annuelle hors taxes 2025

Diffusion (chaîne hifi ou TV ou jukebox)

Diffusions gratuites

Etablissements jusqu'à 10 chambres, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, gîtes

Le montant des droits d'auteur relève d'un forfait annuel unique quelle que soit la période d'exploitation couvrant les diffusions dans les chambres et les parties communes.

TARIF HT 2025 HÔTELS DIFFUSION DANS LES CHAMBRES	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCO- NOMIE RÉALISÉE
NOMBRES DE CHAMBRES				
1 à 10	137,42	109,94	79,15	58,26

Etablissements de plus de 10 chambres

TARIF HT 2025 HÔTELS DIFFUSION DANS LES CHAMBRES	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCO- NOMIE RÉALISÉE
NOMBRES DE CHAMBRES				
De la 11 ^e à la 19 ^e chambre	15,65	12,52	9,01	6,63
De la 20 ^e à la 49 ^e chambre	14,76	11,81	8,50	6,25
De la 50 ^e à la 99 ^e chambre	13,78	11,02	7,93	5,84
De la 100 ^e à la 149 ^e chambre	12,87	10,30	7,41	5,45
A partir de la 150 ^e	12,16	9,73	7,00	5,15

TARIF HT 2025 HÔTELS DIFFUSION DANS LES PARTIES COMMUNES	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCO- NOMIE RÉALISÉE
NOMBRES DE CHAMBRES				
Jusqu'à la 19 ^e chambre	8,63	6,90	4,96	3,66
De la 20 ^e à la 49 ^e chambre	6,06	4,85	3,49	2,56
De la 50 ^e à la 99 ^e chambre	2,41	1,93	1,38	1,02
De la 100 ^e à la 149 ^e chambre	0,98	0,78	0,56	0,42
A partir de la 150 ^e	0,40	0,32	0,23	0,17

Ces tarifs sont cumulables et à moduler en fonction du nombre d'étoiles de l'établissement.

- Pour les autres activités comme les BAM, RAM, Restauration rapide, Bowling, Discothèque, musique attractive lors d'animations musicales, musique/spectacle vivant dans les concerts, clubs électro, revues, cabarets, concerts, les tarifs des redevances SACEM sont à votre disposition à l'UMIH PARIS IDF.

TARIF SPRE 2025



Tous les établissements exerçant une activité de café, restaurant et/ou restauration rapide qui diffusent une musique de sonorisation, constituant une composante accessoire à leur activité commerciale sont concernés par la SPRE. Le 30 novembre 2011, la commission prévue à l'article L.214-4 du code de la propriété intellectuelle portant modification de la décision du 5 janvier 2010 a fixé le barème applicable aux cafés, restaurants et/ou restauration rapide qui diffusent une musique de sonorisation, constituant une composante accessoire à l'activité commerciale.

La rémunération due est fonction du nombre de places assises de l'établissement et du nombre d'habitants de la commune de l'établissement. Elle est déterminée selon le tableau suivant :

Précisions.

- A défaut de connaître le nombre de places assises, l'établissement sera facturé selon la tranche « 31 - 60 places ».
- Les établissements dont la diffusion musicale est faite à partir d'une seule source musicale (poste de radio ou de télévision sans haut-parleur supplémentaire) sont dénommés « petits cafés » quel que soit le nombre de places assises.
- Les établissements qui exercent également une activité de BAM (Bar à Ambiance Musicale) ou RAM (Restaurant à Ambiance Musicale) pour la même période et dans le même lieu et sont facturés à ce titre, se voient appliquer un abattement de 25% sur les montants facturés selon le tableau ci-dessous.
- Le minimum annuel de facturation (HT) = 116,61 € Le minimum exclut l'application de tout abattement ou réduction.

TARIF HT CAFÉS- RESTAURANTS SPRE 2025	TARIF GÉNÉRAL	TARIF REMISE PROTOCOLAIRE 5%	ÉCONOMIE RÉALISÉE
Jusqu'à 2 000 HABITANTS			
Petit café	116,61	116,61 tarif mini	0
Jusqu'à 30 places	150,31	142,80	7,51
De 31 à 60 places	217,70	206,81	10,88
De 61 à 100 places	250,10	237,60	12,50
Plus de 100 places	287,68	273,29	14,38
De 2 001 à 15 000 HABITANTS			
Petit café	116,61	116,61 tarif mini	0
Jusqu'à 30 places	186,60	177,27	9,33
De 31 à 60 places	272,13	258,52	13,60
De 61 à 100 places	313,59	297,91	15,67
Plus de 100 places	360,25	342,23	18,01
De 15 001 à 50 000 HABITANTS			
Petit café	142,56	135,43	7,12
Jusqu'à 30 places	252,68	240,04	12,63
De 31 à 60 places	368,02	349,61	18,40
De 61 à 100 places	422,45	401,32	21,12
Plus de 100 places	465,22	441,95	23,26
Plus de 50 000 HABITANTS			
Petit café	181,41	172,33	9,07
Jusqu'à 30 places	366,73	348,39	18,33
De 31 à 60 places	532,62	505,98	26,63
De 61 à 100 places	587,04	557,68	29,35
Plus de 100 places	645,33	613,06	32,26
PARIS			
Petit café	272,13	258,52	13,60
Jusqu'à 30 places	558,52	530,59	27,92
De 31 à 60 places	812,50	771,87	40,62
De 61 à 100 places	894,14	849,43	44,70
Plus de 100 places	983,55	934,37	49,17

Pour les Hôtels, Espaces communs sonorisés...

La décision du 5 janvier 2010 :

L'article 6 de la décision du 5 janvier 2010 dispose « sauf adoption par la commission de tarifs spécifiques à chaque secteur, indépendants de la rémunération du droit d'auteur, la rémunération due par tous les autres établissements, espaces et lieux sonorisés... » est déterminée selon l'assiette constituée par le montant des droits dus au titre de l'exercice du droit d'auteur correspondant à l'utilisation des œuvres pour cette sonorisation.

Le taux applicable à cette assiette est de 65 % des droits d'auteurs.

Le montant minimum de la rémunération ne peut être inférieur à 116,61 € HT par établissement et par an.

ÊTRE ADHÉRENT, C'EST BÉNÉFICIER DE TARIFS NÉGOCIÉS

TITRES RESTAURANT PAPIER 2025

Commissions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Concernant les commissions des titres papier en 2025, l'UMIH a réussi à négocier un tarif adhérent pouvant aller, en fonction du circuit et de l'émetteur, jusqu'à -35 % par rapport au tarif public. Attention, l'attribution du tarif adhérent UMIH n'est pas automatique. Nous vous remercions de vous reporter aux conditions d'accès, présentées ci-après, afin de pouvoir bénéficier de ce tarif.

	Tarif standard
Délai de règlement	7 jours
Tarif public	4,35%
Tarif adhérent UMIH * RESTAURATION	3,13%
Tarif adhérent UMIH * restauration rapide (56.10C)	3,75%
% réduction pour la restauration	-28%
% réduction pour la restauration rapide (56.10C)	-14%

*Tarif soumis à condition d'accès

	Tarif standard
Délai de règlement	Hebdomadaire
Tarif public	4,75%
Tarif adhérent UMIH *	3,11%
% Réduction	-35%

*Tarif soumis à condition d'accès

		Tarif express	Tarif standard	Tarif lent
Délai de règlement	de 3 à 5 jours	7 jours	21 jours	
Tarif public	4,50%	4,00%	3,00%	
Tarif adhérent UMIH *	4,27%	3,80%	2,85%	
% Réduction	-5%	-5%	-5%	

*Tarif soumis à conditions d'accès. Le tarif public Bimpli comprend également un abonnement mensuel de 2€ HT par point d'acceptation offert aux adhérents UMIH

	Tarif express	Tarif standard
Délai de règlement	de 3 à 5 jours	7 jours
Tarif public	4,95%	4,20%
Tarif adhérent UMIH *	4,65%	3,50%
% Réduction	-6%	-17%

*Tarif soumis à condition d'accès

Si tous les frais CRT disparaissent avec la fermeture du site, les nouvelles grilles tarifaires des émetteurs concernant les services liés au nouveau traitement du papier avec le prestataire TESSI figurent sur le site www.umihparis-idf.fr (frais de gestion, frais de non-conformité, frais transport correspondant – ex colisur...). Ces tarifs s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2024 et s'ajoutent aux commissions de chaque émetteur présentées ci-dessus.

TITRES RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS 2025

Commissions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus *	Délai de règlement	Complément de paiement***
	Tarif public	Carte 1 ^{ère} génération	4,35% du montant HT + 1 € HT par semaine de frais uniquement les semaines ou une facture est émise	Oui	48 heures	Oui
		Carte 2 ^{ème} génération (CONECS)		Non	Hebdomadaires	Oui
	Tarif adhérent UMIH**	Carte 1 ^{ère} génération	3,13% du montant HT par transaction (3,75 % pour la rest. rapide 56.10C) + 1 € HT par semaine de frais uniquement les semaines ou une facture est émise - 28%	Oui	48 heures	Oui
		Carte 2 ^{ème} génération (CONECS)		Non	Hebdomadaire	Oui

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus *	Délai de règlement	Complément de paiement***
	Tarif public	Carte	3,95% du montant HT + 0,06 € HT par transaction	Oui	48 heures	Non
				Non	Hebdomadaire	Oui
	Tarif adhérent UMIH**	Carte	2,62% du montant HT + 0,048 € HT par transaction - 33,7%	Oui	48 heures	Non

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus *	Délai de règlement
	Tarif Public & adhérent UMIH	Carte	0%	Oui	48 heures

ÊTRE ADHÉRENT, C'EST BÉNÉFICIER DE TARIFS NÉGOCIÉS

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus *	Délai de règlement	Complément de paiement***
	Tarif public	Carte 1 ^{ère} génération	3,85% du montant HT + 0,04 € HT par transaction + 2 € HT par mois de frais de gestion de la connexion	Oui	48 heures	Oui
		Carte 2 ^{ème} génération (CONECS)		Non	Hebdomadaires	Oui
	Tarif adhérent UMIH**	Carte 1 ^{ère} génération	3% du montant HT par transaction - 22%	Oui	48 heures	Oui
		Carte 2 ^{ème} génération (CONECS)		Non	Hebdomadaire	Oui

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus *	Délai de règlement	Complément de paiement***
	Tarif public	Carte 1 ^{ère} génération	4,1% du montant HT + 0,08 € HT par transaction	Oui	48 heures	Non
		Carte 2 ^{ème} génération (CONECS)		Non	Jusqu'à 15 jours	Oui
	Tarif adhérent UMIH**	Carte 1 ^{ère} génération	3,4% du montant HT par transaction - 17%	Oui	48 heures	Non
		Carte 2 ^{ème} génération (CONECS)		Non	Jusqu'à 15 jours	Oui

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus*	Délai de règlement
	Tarif Public	téléphone / tablette / caisse ou TPE	1,95% du montant HT	Non	Hebdomadaire ou mensuel
	Tarif Public	Carte	mensuel : 9,90€ HT illimité annuel : 90€ HT illimité	Oui	48 heures

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus*	Délai de règlement
	Tarif Public	Carte	4% du montant HT par transaction	Oui	48 heures
	Tarif adhérent UMIH**	Carte	3% du montant HT par transaction -25%	Oui	48 heures

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus*	Délai de règlement
	Tarif Public	Carte	0%	Oui	48 heures

Émetteur	Type de tarif	Support	Tarif 2025	Frais bancaire en sus*	Délai de règlement
	Tarif Public	Carte	0%	Oui	48 heures

Tarifs réservés aux adhérents UMIH représentent une baisse d'environ -35% par rapport aux tarifs publics selon les émetteurs.

Ils seront applicables sous réserve que les professionnels respectent la procédure indiquée ci-dessous.

Remarques concernant les tarifs titres restaurant dématérialisés

* Pour les « cartes de 1^{re} génération », des frais bancaires s'ajoutent aux commissions émetteurs. Leur montant dépend de la convention bancaire signée par chaque restaurateur avec sa banque.

** Tarif soumis à condition d'accès

*** Complément de paiement : Les émetteurs ont développé cette option qui permet à l'utilisateur d'associer un compte bancaire à sa carte titre restaurant. Cette solution permet ainsi à l'utilisateur qui le souhaite, de régler une addition supérieure à 25 euros ou supérieur à son solde TR avec un seul moyen de paiement. Les commissions TR ne s'appliquent que sur la part titre restaurant dans la limite de 25 euros, au-delà les frais bancaires sont appliqués sur la transaction.

Conditions d'accès aux tarifs adhérents UMIH sur les commissions 2025

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs remisés UMIH en 2025 pour les titres restaurants papier et dématérialisé, chaque professionnel adhérent devra renvoyer par e-mail auprès de chaque émetteur les éléments suivants :

- Les coordonnées de son/ses établissements (nom, raison sociale, contact, tel, adresse postale, mail)
- Le ou les N° de remettant TESSI de son/ses établissements
- Le ou les N° SIRET de son/ses établissements et la raison sociale
- Une copie de son/ses attestation(s) d'adhésion(s) 2025 éditée par l'UMIH départementale (attestation sur papier entête ou facture acquittée).
- Une adresse email permettant à l'émetteur d'envoyer les factures.

Le justificatif d'adhésion (attestation sur papier entête ou facture acquittée) doit être délivré par chaque UMIH Départementale et transmis par le professionnel adhérent à chaque émetteur pour pouvoir bénéficier du tarif adhérent. Idem pour les structures

© UMIH 2025 - Le présent document ne peut être reproduit sans autorisation

associées qui devront fournir un justificatif mentionnant leur adhésion à l'UMIH.

Ces éléments doivent être envoyés par mail à chacune des adresses suivantes :

- Pour Edenred / Ticket Restaurant : TR-adherent-FR@edenred.com
- Pour Pluxee (ex Sodexo Pass) : accords.syndicats.fr@pluxeegroup.com
- Pour Bimpli : affiliation.resto@bimpli.com
- Pour UP Chèque déjeuner : reseau.repas@up.coop
- Pour Swile : umih@swile.fr
- Pour Gladys (ex Wedoogift / wedoofood) : gestion-food@gladys.com
- Pour Ekip : partenaire@ekip.app

Attention : ces adresses mails ne traitent pas des questions relatives aux remises. Pour toute question relative aux émetteurs, merci de prendre contact directement avec leur service clients.

Suite à l'intervention de l'UMIH auprès des émetteurs, nous vous confirmons que les professionnels qui bénéficiaient du tarif adhérent en 2024 continueront de bénéficier automatiquement du tarif adhérent jusqu'au 31 mars 2025. Passé ce délai et sans transmission de leur part des éléments justifiant de leur adhésion à une UMIH Départementale en 2024, le tarif public s'appliquera.

Enfin, nous vous remercions de noter que les tarifs adhérents UMIH ne pourront être appliqués que sur les remises ayant lieu après l'envoi et le traitement de leurs informations par les émetteurs. Les tarifs spécifiques aux adhérents de l'UMIH seront appliqués :

- Le 1^{er} du mois suivant pour toutes les demandes reçues par l'émetteur, de façon exhaustive, entre le 1er et le 15 du mois en cours. Exemple : transmission par l'adhérent le 3 avril de la totalité des renseignements demandés pour chaque émetteur : application du tarif adhérent le 1^{er} mai.
- Le 15 du mois suivant pour toutes les demandes reçues par l'émetteur, de façon exhaustive, entre le 16 et la fin du mois en cours. Exemple : transmission par l'adhérent le 21 avril de la totalité des renseignements demandés pour chaque émetteur : application du tarif adhérent le 15 mai.

La durée de traitement des demandes peut varier selon l'émetteur.

ÊTRE ADHÉRENT À L'UMIH PARIS ÎLE-DE-FRANCE, C'EST BÉNÉFICIER D'UNE PROTECTION JURIDIQUE



VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

Face à la recrudescence des contentieux juridiques, notamment suite à des litiges avec votre bailleur en Prud'homal ou encore en fiscal, l'UMIH a jugé impératif de trouver une solution permettant à ses adhérents de pouvoir mieux affronter cette situation avec des garanties complètes et un tarif accessible au plus grand nombre.

L'UMIH a souhaité enrichir les services qu'elle offre à ses adhérents par des garanties de protection juridique, gérées par notre partenaire CFDP, compagnie indépendante de tout groupe d'assurance. Des interlocuteurs dédiés sont accessibles par une ligne directe et spécialisés dans le droit des CHR.



Protection Juridique Indépendante

DES GARANTIES DE PROTECTION JURIDIQUE SUR MESURE

• La protection pénale des personnes physiques :

Pour les victimes en cas d'injures, de diffamation, de dénigrement, d'une atteinte à votre e-réputation ou de dommages corporels et dans le cas d'une action sur le terrain pénal

• L'assistance e-réputation et communication média :

Atteinte à l'image dans le cadre de votre vie publique ou professionnelle. Victime de propos diffamants ou fallacieux, mise en cause publique

• La protection commerciale : clients, fournisseurs, concurrents

• La protection sociale et prud'homale : URSSAF, CPAM, Pôle emploi, Médecine du travail, DIRECCTE, Prud'hommes

• La protection fiscale : L'assureur apporte les moyens de contester judiciairement un redressement

• L'assistance travaux : Lorsque l'assureur dommages ouvrages refuse à tort sa garantie

• La protection administrative :

Devant une commission ou une juridiction administrative, tout service public ou collectivité territoriale

• La protection patrimoniale : Bail, copropriété, voisinage, travaux, maintenance, entretien, banque et services...

• Le complément d'assurances : Lorsque vos assurances multirisques et de responsabilité sont inopérantes

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION JURIDIQUE

• Téléphoner au service juridique de l'UMIH Paris Ile-de-France ;

• Vous êtes informé sur vos droits au téléphone ;

• Vos litiges sont gérés amiablement ;

• Vous êtes assisté par des experts qualifiés ;

• Votre défense judiciaire est organisée ;

• Les frais et honoraires de vos défenseurs (avocats, huissiers, experts...) sont pris en charge dans la limite des montants contractuels.

Absence de franchise et de délai de carence

Pour apporter une entière satisfaction aux adhérents de l'UMIH, les interventions sont effectuées sans franchise ni délai de carence.

Des engagements de délais de traitement courts :

• Toute demande sera traitée sous 5 jours

• Phase amiable limitée à 6 mois (pouvant être prolongée de 6 mois maximum avec l'accord de l'adhérent), à compter de la date de la première intervention

• Remboursement des frais de procédure sous 15 jours.

• Libre choix des auxiliaires de justices (avocats, expert, huissiers...) par l'assuré

BARÈME APPLICABLE AUX HONORAIRES D'AVOCATS ET D'EXPERT		En € HT
PHASE AMIABLE		
Démarches amiables		
Intervention amiable (par intervention)		100
Protocole ou transaction		210
Consultation, expertise		
Consultation d'expert ou de sachant		350
Expertise amiable contradictoire		1000
MARD (modes amiables de résolution des différends)		
Conciliateur de justice (assistance)		335
Médiation de la consommation (assistance)		335
Médiation de la consommation (médiateur)		335
Médiation conventionnelle ou judiciaire		335
Arbitrage		335
Procédure participative		
PHASE JUDICIAIRE		
Assistance		
Assistance préalable à toute procédure pénale		335
Assistance à une instruction		335
Assistance à une expertise judiciaire comprenant la rédaction des dires		335
Commissions - juridictions de première instance		
Démarche au Parquet (par démarche)		120
Ordonnance sur requête (forfait)		376
Commissions diverses		335
Référendum / procédure accélérée au fond		600
Référendum d'heure à heure		630
Tribunal de Police		670
Tribunal Correctionnel		710
Tribunal / Chambre de proximité		590
Tribunal Judiciaire, Tribunal de Commerce, Tribunal Administratif, autres juridictions du 1 ^{er} degré		850
Conseil de Prud'hommes :		
Référendum, Phase de Conciliation, Départage		600
Phase de Jugement		900
Incidents d'instance et demandes incidentes		420
Juge de l'exécution		600
Juridictions de recours		
Cour ou juridiction d'Appel		1 200
Recours devant le premier Président de la Cour d'Appel		515
Cour de cassation, Conseil d'Etat, Cour d'Assises		1 420
PLAFONDS, FRANCHISE ET SEUILS D'INTERVENTION		En € HT
Plafond de prise en charge par litige :		20 000
Dont plafond pour :		
Démarches amiables		310
Expertise judiciaire		5 000
Plafonds spécifiques de prise en charge par litige :		
Article 3.1.9 « l'assistance travaux »		600
Article 3.1.11 « La protection fiscale »		2 000
Plafonds spécifiques de prise en charge par Période d'Assurance :		
Article 3.1.4 « l'assistance e-réputation »		1 500
Article 3.1.5 « l'assistance communication média »		
Seuil d'intervention amiable		0
Seuil d'intervention judiciaire en demande		418
Franchise :		0



La Médiation
Tourisme
et Voyage

Par l'adhésion de l'UMIH à la **MTV (Médiation Tourisme et Voyage)**, non seulement votre entreprise est couverte, mais vous bénéficiez, par ailleurs, de frais de dossier réduits en cas de litige client avec votre établissement. À compter du 1^{er} janvier 2024 : reste à charge pour l'adhérent de 75 € H.T. / dossier en tant qu'adhérent à l'UMIH au lieu de 500 € pour les non adhérents MTV (soit 425 € d'économies).

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les professionnels ont l'obligation de choisir un médiateur et d'indiquer ses coordonnées sur son site Internet, ainsi que dans les conditions générales de vente, ou de service, sur ses bons de commande ou sur tout autre support adapté.

Le principe de la médiation : Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel (art.152-1 du code de la consommation). Mais avant de saisir le médiateur, le consommateur doit avoir impérativement contacté au préalable le professionnel pour tenter de régler le litige. Une preuve de cette première démarche lui sera demandée par le médiateur.

Sont concernés tous les professionnels, tous secteurs confondus et ce quelle que soit la taille de son entreprise. Ce qui veut dire que, non seulement les hôteliers sont concernés, mais aussi les restaurateurs, les cafetiers, les discothèques...

Le non-respect de l'obligation d'information de la médiation est passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale (art. L.156-3).

Les montants sont cumulables et représentent le maximum des engagements par intervention ou juridiction.

Ces montants comprennent les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de copie, de téléphone, de déplacement, de postulation...) et constituent la limite de la prise en charge même en cas de pluralité ou de changement d'avocat.

Les honoraires sont réglés une fois la prestation effectuée.

Les indemnités qui pourraient vous être allouées au titre des articles 700 du Code de Procédure Civile, 375 et 475-1 du Code de Procédure Pénale, L761-1 du Code de Justice Administrative, ainsi que les dépenses et autres frais de procédure vous bénéficiant par priorité pour les dépenses dûment justifiées restées à votre charge, et subsidiairement à l'Assureur dans la limite des sommes qu'il a engagées.

CENTURY 21®

Entreprise et Commerce

**30 agences CENTURY 21
spécialisées en immobilier
de commerce et d'entreprise.**



CAFÉS

HÔTELS

RESTAURANTS

CENTURY 21 Entreprise et Commerce, 1^{er} réseau national spécialisé en transaction de CHR, vous accompagne dans l'achat ou la vente de votre fonds de commerce.



www.century21-pro.com

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.

21

Chaque jour, votre équipe donne le meilleur d'elle-même. Pour **protéger celles et ceux qui travaillent à vos côtés**, offrez-leur une mutuelle qui veille sur leur santé et les soutient quand ils en ont besoin.



Flashez ce QR Code pour découvrir nos solutions ou rendez-vous sur hcrbienetre.fr



malakoff
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



LA SOLUTION
PROFESSIONNELLE
VERS UNE HYGIÈNE
IRRÉPROCHABLE

Pro Formula

Diversey

Unilever

Nous aidons les professionnels de l'HoReCa à gagner en efficacité et productivité grâce à des solutions permettant l'obtention de résultats de nettoyages professionnels impeccables



Un environnement parfaitement propre est l'élément indispensable pour une expérience client réussie.



La complémentaire santé qui vous garantit plus que des remboursements médicaux.



LES AVANTAGES HCR BIEN-ÊTRE



Accompagnement social et aides financières en cas de coup dur



Parcours de santé optimisé : téléconsultation, deuxième avis médical



Programmes personnalisés : sommeil, nutrition, stress, activité physique, santé cardiovasculaire, douleurs chroniques



Assistant personnel pour les aidants familiaux



Services pour toute la famille en cas d'hospitalisation ou de maladies graves



Consultation addiction : Accompagnement des entreprises pour la santé et la sécurité des salariés



Pour découvrir le programme HCR Bien-Être, flashez le QR CODE !

VOUS ALLEZ ADORER LE MENU !

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.hcrbienetre.fr

Exclusivement proposé par



KLESIA Prévoyance et Malakoff Humanis Prévoyance, institutions régies par le code de la sécurité sociale, sont les assureurs de HCR Bien-être.

ÊTRE ADHÉRENT DE L'UMIH PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

C'est bénéficier de notre service juridique.

Conçu pour simplifier votre quotidien en vous guidant à travers les défis complexes de la gestion d'entreprise. L'UMIH Paris-IDF vous accompagne dans le respect des obligations sociales et juridiques en constante évolution au sein de notre secteur dynamique.

Notre équipe de juristes spécialisés dans les problématiques de notre secteur est prête à répondre à toutes vos questions. Une ligne téléphonique dédiée assure une réponse rapide et efficace à vos préoccupations.

- Contrat de travail
 - Temps partiel
 - Rémunération
 - Suspension de contrat de travail
 - Rupture de contrat de travail
 - Bulletin de paie
- Convention collective
 - Embauche
 - Licenciement
 - Mise à pied
 - Jours fériés
 - Hygiène
 - Sécurité
 - Accessibilité
- Mises aux normes
 - Baux commerciaux
 - Sacem
 - Spre
 - Affichage
 - Les titres restaurant
 - Gestion de l'établissement

C'est bénéficier de réception de circulaires et de leur consultation sur votre espace abonné.



Catégorie : Accessibilité

Catégorie : Fiscal

Catégorie : Formation professionnelle

Catégorie : Juridique-réglementaire

Catégorie : Social-Emploi-Formation

En tant que membre, vous bénéficieriez également de la réception de circulaires, accessibles et archivées sur votre espace adhérent.

C'est être représenté dans de nombreuses administrations, structures et organismes.

- Centre de Formation d'apprentis,
- Choose Paris Région,
- Chambre de Commerce,
- France travail
- Commission des impôts,
- Office de tourisme de Paris
- Commission formation et sociale de la CPME,
- AKTO,

- Commission des titres restaurant,
- Commission d'action sanitaire et sociale du CPSTI, MEDEF
- Conseil de Prud'hommes,
- MEDEF IDF, MEDEF JOP 2024,
- Commissions municipale de débits de boissons
- Comité local des usagers.



C'est être actif auprès des instances politiques

Ville de Paris – Région IDF – Préfecture – Préfecture de police - Ministères



C'est la possibilité d'assister à des rencontres partenaires, à des réunions d'informations et de rencontrer des acteurs du secteur.

C'est bénéficier de la qualité du Centre de formation « UMIH Formation ».

Des formations en présentiel ou à distance.
Le N°1 de la formation en hôtellerie restauration.
- Plus de 5 000 formations dispensées par an.
- 30 000 stagiaires formés par an.

**UMIH
FORMATION**
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Hôtellerie - Restauration
Tourisme - Santé - Agroalimentaire
Tél. : 0 806 700 701

NOS FORMATIONS :

Permis d'exploitation, hygiène alimentaire, management, droit social et gestion, techniques professionnelles, langues étrangères, internet, informatique.
Formations qualifiantes en alternance, barman, réceptionniste, commis de cuisine, serveur en restauration, employé d'étage, gouvernante.

Retrouvez les programmes et les calendriers des formations sur www.umihformation.fr



LICENCE 4 TRANSACTIONS

EXPERT LICENCES
DE DÉBIT DE BOISSONS

ACHAT - VENTE - TRANSFERT
CONSEIL - LOCATION

📍 3 rue Charles Baudelaire 75012 Paris

✉ contact@licence4.com

📞 01 43 44 92 69

🌐 www.licence4.com



BIÈRES, CIDRES
EAUX MINÉRALES
JUS DE FRUITS
SODAS, SIROPS
LIMONADES

105, rue d'Aubervilliers 75018 PARIS

Tél. : 01 44 65 24 24 - Fax : 01 44 65 27 90



CHRISTIE & CO

christie.com

SPÉCIALISTE EN IMMOBILIER HÔTELIER

Christie & Co est spécialisé dans le **conseil** et la **transaction** en hôtellerie en France et en Europe. Grâce à nos **5 bureaux** nationaux et nos **12 bureaux** européens, nous avons tissé un réseau relationnel solide et constitué une base de transactions unique pour vous faire profiter de notre **expérience** et de notre **expertise**.

Si vous envisagez de vendre ou acheter un hôtel, si vous avez besoin d'une estimation de votre établissement ou de faire un point informel sur le marché hôtelier de votre région, n'hésitez pas à nous contacter à renseignements@christie.com

DÉCOUVREZ NOS DERNIÈRES
VENTES & ACTUALITÉS



Aix-en-Provence | Bordeaux | Lyon | Paris | Rennes

ACQUISITION | CESSION | CONSEIL

LA COMMUNICATION DE L'UMIH PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Nos Représentants à la Une des Médias

À l'UMIH Paris-IDF, notre engagement ne se limite pas aux coulisses ; nous sommes sur le devant de la scène, prêts à défendre les intérêts de notre secteur. Nos représentants sont activement présents dans les médias pour mettre en lumière les défis auxquels nous faisons face et travailler sans relâche à la résolution des problèmes cruciaux.

Nous ne nous contentons pas de parler des problèmes, nous agissons pour trouver des solutions. En étant présents dans les médias, nous mettons en lumière les enjeux qui impactent notre secteur et plaidons en faveur de mesures concrètes pour soutenir nos entreprises.

Rejoignez-nous dans cette démarche et soyez assurés que votre adhésion à l'UMIH Paris-IDF est une contribution directe à l'avancement et à la protection de notre secteur.

En moyenne 20 interventions par mois dans les médias (TV, radio, presse) des membres du bureau de l'UMIH Paris-IDF et de nos adhérents volontaires.

Retrouvez-nous sur les médias TV, Radio, Presse



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Suivez nos actualités, celles du secteur CHR et de nos partenaires, nos événements, nos actions sur nos pages Facebook, X, Instagram et LinkedIn.



UMIH Paris - IDF



@umihparisidf



@UMIHParisIDF



UMIH Paris-IDF

Restez connecté à l'UMIH Paris-IDF et plongez dans l'univers dynamique du secteur CHRD et de nos partenaires en suivant nos actualités, événements, et actions sur nos réseaux sociaux.

Partagez les moments uniques de votre établissement sur notre page Instagram. Si vous souhaitez être mis en avant, envoyez-nous vos photos, nouveautés, et actualités. C'est un service gratuit inclus dans votre adhésion ! Contactez notre community manager à l'adresse communication@umihparisidf.fr

N'hésitez pas à nous suivre, liker, commenter et partager afin de créer une communauté dynamique et interactive sur nos pages. Votre engagement fait vivre notre réseau et renforce les liens entre professionnels. Rejoignez-nous pour rester informé et connecté au cœur du secteur des CHRD. #UMIHParisIDF

EN CONCLUSION, ADHÉRER À L'UMIH PARIS-IDF

C'est faire partie de l'organisation professionnelle qui représente vos métiers, vos intérêts, en bénéficiant de nombreux avantages et économies.

1

OBTENIR DES CONSEILS ET UNE EXPERTISE PROFESSIONNELLE

- Juridique/Réglementaire
- Affaires sociales/Formation
- Fiscalité/Emploi
- Environnement

3

DISPOSER DE FORMATIONS ADAPTÉES

- Permis d'exploitation
Permis de former
- Hygiène HACCP
Normes et sécurité
- Techniques professionnelles
- Management, droit social, gestion
- Langues étrangères /Web marketing



4

ÊTRE REPRÉSENTÉ ET DÉFENDU AU NIVEAU LOCAL AUPRÈS

- Des institutions et des Pouvoirs publics (mairies, préfectures...)
- Des organismes professionnels (impôts, prud'hommes, Urssaf...)
- Des organisations et instances économiques et interprofessionnelles

6

BÉNÉFICIER D'UNE ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE *

- Conseil et gestion amiable de votre dossier pour vos litiges (bailleur, prud'hommes, impôts, fournisseurs, gestion judiciaire, tribunal administratif, commerce, correctionnel)
- Remboursement d'une partie de vos frais d'avocat, en cas de procédure

*Inclue dans la cotisation de votre adhésion



2

RÉALISER DES ÉCONOMIES IMPORTANTES

- **28 % de remise** sur les droits d'auteur SACEM



- **5 % de remise** sur les droits d'interprète SPRE



- **Commissions à la baisse sur les titres restaurants papier et cartes digitales**

Jusqu'à 35 % de remise !



- **Frais de dossier réduits** pour la Médiation Tourisme Voyage



- **Conseils juridiques gratuits** auprès de nos juristes, au siège

- **Offres préférentielles** de nos partenaires et fournisseurs

5

ÊTRE INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ DE VOTRE MÉTIER

- Des newsletters mensuelles
- Des envois réguliers des circulaires juridiques, sociales, fiscales, pour tous les changements liés au CHRD
- Des espaces "adhérent" sur notre site internet, les réseaux sociaux, le Guide officiel de l'UMIH Paris-IDF

7

INTÉGRER LE RÉSEAU UMIH

- Participer à des forums, salons professionnels, assemblée générale, rencontres fournisseurs, partenaires, institutions.
- S'impliquer dans la vie syndicale de votre profession si vous le souhaitez
- Faire entendre votre voix et vous engager pour l'avenir de la profession et des jeunes



LE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

À VOS CÔTÉS

Depuis 1972



Spécialisé dans le secteur
**Hôtels, Cafés,
Restaurants et Tabacs.**

01 43 20 81 19
www.qontum.fr

Qontum

“

MA RETRAITE, POURQUOI Y PENSER MAINTENANT ?

Chloé, Restauratrice.

Justement, plus tôt vous vous y intéressez, mieux vous pouvez compenser la baisse de revenus au moment de partir en retraite. Par exemple, avec le Plan d'Épargne Retraite de Médicis, vous épargnez à votre rythme, presque « sans y penser ». Le jour venu, vous percevrez, selon votre choix, une rente mensuelle versée à vie ou un capital, ou encore un mixte des deux solutions.



www.mutuelle-medicis.com

2025 - Crédits photo : © SHUTTERSTOCK / Communication à caractère publicitaire

**RETRAITE DES INDÉPENDANTS :
PARLONS-EN, JUSTEMENT !**



médicis
Votre mutuelle retraite
Groupe malakoff humanis

NOS PARTENAIRES OFFICIELS



Uber
Eats



LIEBHERR



1^{ÈRE} ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Des indépendants, cafetiers,
restaurateurs, hôteliers, exploitants
d'établissements de nuit

48 %

des salariés des entreprises
qui adhèrent à une organisation
professionnelle

71 %

des entreprises
qui adhèrent à une organisation
professionnelle

3^e

organisation professionnelle,
tous secteurs confondus
(en nombre d'entreprises adhérentes)

**ENSEMBLE NOUS SERONS ENCORE PLUS FORTS
REJOIGNEZ-NOUS !**

Fédérant 66 % des entreprises syndiquées indépendantes, l'UMIH est la première organisation syndicale patronale du secteur des Cafetiers, Hôteliers, Restaurateurs, Discothèques, Traiteurs. En adhérant à l'UMIH Paris Île-de-France, vous joignez vos forces à celles de l'UMIH. Dans votre région, l'UMIH Paris Île-de-France vous fournira l'expertise et les conseils dont vous aurez besoin et vous apportera de nombreux services et avantages.